

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3552

présenté par

Mme Le Feur, M. Zulesi, M. Pahun, M. Larsonneur, M. Ramos, Mme Dupont, Mme Piron, M. Giraud, M. Molac, M. Ledoux, M. Benoit, M. Pacquot, M. Saint-Huile, Mme Trouvé, M. Falorni, M. Cinieri, M. Fait, M. Ardouin, M. Haury, M. Bordat, M. Frei, Mme Ménard, M. Thierry, M. Gernigon, Mme Melchior, M. Guy Bricout, Mme Hignet, M. Prud'homme, M. Bouyx, Mme Couturier, Mme Maud Petit, M. Carrière, M. Berta, Mme Métayer, M. Esquenet-Goxes, M. Ott, M. Rome, M. Taupiac, Mme Rouaux, M. Bothorel, M. Olive, Mme Poussier-Winsback, M. Ghomi, Mme Buffet, Mme Brulebois, M. Vuibert et M. Emmanuel

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	271 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	271 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	271 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	271 000 000	271 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement abonde l'action 29.04 du programme n°149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" de 271 000 000 € et minore le titre 2 de l'action 3 du programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" de 271 000 000 €.

Ce financement vise à soutenir dans l'urgence les filières biologiques en situation de crise.

Après de nombreuses années de croissance à deux chiffres de la production et de la consommation, le marché bio traverse depuis un an et demi une période marquée par de très forts déséquilibres entre l'offre et la demande (excédents de production de l'ordre de 40% en lait bio et 36% en porc bio ; recul du volume d'affaires de l'ordre de 14% et forte hausse des déclassements en fruits et légumes ; stockage massif et effondrement des cours en céréales bio).

Face à cette sévère baisse de la consommation dans un mouvement de hausse de la production, les opérateurs des filières bio (agriculteurs, groupements de producteurs, transformateurs, distributeurs) doivent piloter et planifier de la décroissance, faute d'accompagnement public pour gérer le surplus de production.

Cette inversion du marché survient alors que les entreprises ont massivement investi depuis 5 ans, notamment dans leurs outils de production, pour répondre à la hausse continue de la demande de produits bio (2010-2020).

La fragilisation des trésoreries ne trouve pas de solutions satisfaisantes dans les dispositifs d'accompagnement proposés et on observe depuis près de 2 ans des fermetures d'ateliers accompagnées de licenciements, et la multiplication des procédures collectives.

Ces difficultés sont renforcées par les effets de l'inflation actuelle qui n'ont pas pu être répercutés lors des négociations commerciales.

Actuellement le marché ne peut plus à lui seul porter le développement de l'agriculture biologique.

Sans un soutien public fort et une stratégie nationale pour l'agriculture et l'alimentation biologique, la France ne pourra pas atteindre ses objectifs de développement de la bio alors même que la Cour des Comptes observe dans son rapport de juillet 2022 que le développement de l'agriculture biologique est « le meilleur moyen de réussir la transition agro-environnementale et d'entraîner les exploitations agricoles dites conventionnelles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. ».

Si la relance de la consommation de produits bio (communication, développement des marchés et notamment de la restauration, verdissement de l'aide alimentaire...) est un levier indispensable pour accompagner la transition agricole et alimentaire française à long terme, ceci doit s'accompagner de mesures de soutien d'urgence et structurelles pour pallier au déséquilibre offre/demande existant et à venir et enrayer le mouvement de déconversion des fermes et de fermeture d'ateliers et d'entreprises qui est en cours.

L'aide d'urgence de 271 millions d'euros correspond au déséquilibre offre/demande exprimé par les différentes filières :

- Filière lait : 71 millions d'euros (source CNIEL)
- Filière Porc : 30 millions d'euros (source : LCA et FOREBIO)
- Grandes cultures : 110 millions d'euros (source : FOREBIO et LCA)
- Fruits et Légumes : 60 millions d'euros (source : FNAB)

Cette aide d'urgence prendra la forme d'une aide au déclassement en conventionnel, d'une compensation des pertes des producteurs et des frais de stockage.

Cet amendement propose de minorer artificiellement le titre 2 de l'action 3 du programme 215 mais invite le gouvernement à lever ce gage.